

(定訳)

國際衛生條約(※)

大正一五年 六月二一日パリで署名

昭和三年 三月二八日効力發生

昭和一〇年一〇月三日批 准

昭和一〇年一二月一七日批准書寄託

昭和一〇年一二月一七日効力發生

昭和一〇年一二月二一日公布(条約第九号)

目次

目次

凡例規定

第一編 一般規定

第一章 本條約ノ參加國政府ガ其ノ領域内ニ「ペスト」、「コレラ」、黄熱又ハ他ノ一定ノ傳染病ノ發生シタルトキ遵守スベキ規定

第一節 他ノ諸國ニ對スル通告及爾後ノ通報(第一條乃至第九條)

第二節 一ノ區域ヨリ來ルモノニ對シ本條約ニ規

國際衛生條約

CONVENTION SANITAIRE INTERNATIONALE.

Signée à Paris, le 21 juin 1926

Entrée en vigueur le 28 mars 1928

Ratifiée le 3 octobre 1935

Instrument de Ratification déposé le 17 décembre 1935

Entrée en vigueur le 17 décembre 1935

Promulgués le 21 décembre 1935

SOMMAIRE.

Dispositions préliminaires.

Titre I. Dispositions générales.

Chapitre I. Prescriptions à observer par les Gouvernements des pays participant à la présente Convention dès que la peste, le choléra, la fièvre jaune ou certaines autres affections transmissibles apparaissent sur leur territoire.

Section I. Notification et communications ultérieures aux autres pays (Art. 1 à 9)

Section II. Conditions qui permettent de considérer

定セラルル措置ヲ施行スベキモノ又ハ施行ヲ止ムベキモノト認メ得シムル條件(第十條乃至第十二條)

第三節 港ニ於ケル及船舶出航ノ際ニ於ケル措置(第十三條及第十四條)

第二章 第一章ニ掲ゲラルル疾病ニ對スル防禦措置(第十五條)

第一節 規定セラレタル措置ノ通報(第十六條)

第二節 貨物及手荷物 輸入及通過(第十七條乃至第二十條)

第三節 移民ニ關スル規定(第二十一條乃至第二十三條)

第四節 港及海境ニ於ケル措置

甲 「ペスト」(第二十四條乃至第二十八條)

乙 「コレラ」(第二十九條乃至第三十四條)

丙 黃熱(第三十五條乃至第四十條)

丁 發疹「チフス」(第四十一條)

戊 痘瘡(第四十二條及第四十三條)

己 通則(第四十四條乃至第四十八條)

第五節 總則(第四十九條乃至第五十七條)

第六節 陸境ニ於ケル措置 旅行者 鐵道 國境

que les mesures prévues par Convention sont, ou ont cessé d'être, applicables aux provenances d'une circonscription territoriale (Art. 16 à 12).

Section III. Mesures dans les ports et départ des navires (Art. 13 et 14).

Chapitre II. Mesures de defense contre les maladies visées au Chapitre I^{er} (Art. 15).

Section I. Communications des mesures prescrites (Art. 16).

Section II. Marchandises et bagages. Importation et transit (Art. 17 à 20).

Section III. Dispositions relatives aux émigrants (Art. 21 à 23).

Section IV. Mesures dans les ports et aux frontières de mer.

A. Pest (Art. 24 à 28).

B. Choléra (Art. 29 à 34).

C. Fièvre jaune (Art. 35 à 40).

D. Typhus exanthématique (Art. 41).

E. Variole (Art. 42 et 43).

F. Dispositions communes (Art. 44 à 48).

Section V. Dispositions générales (Art. 49 à 57).

Section VI. Mesures aux frontières de terre. Voya-

地帯 河川路(第五十八條乃至第六十六條)

第二編 「スエズ」運河及其ノ隣接國ニ關スル特別規定

第一節 北方ノ汚染港ヨリ「スエズ」運河ノ入口
又ハ「エジプト」國ノ港ニ來ル普通船舶ニ對ス
ル措置(第六十七條乃至第七十條)

第二節 紅海ニ於ケル措置

甲 南方ヨリ紅海ノ諸港ニ來リ又ハ地中海ニ向
フ普通船舶ニ對スル措置(第七十一條乃至第
七十四條)

乙 巡禮季節ニ於テ「ヘデアーズ」國ノ汚染港
ヨリ來ル普通船舶ニ對スル措置(第七十五條)

第三節 監視機關(第七十六條)

第四節 檢疫狀態ニ於ケル「スエズ」運河ノ通過
(第七十七條乃至第八十九條)

第五節 「ベルシア」灣ニ施行セラルル衛生措置
(第九十條)

第三編 巡禮ニ關スル特別規定

第一章 總則(第九十一條乃至第九十九條)

第二章 巡禮船 衛生設備

國際衛生條約

eurs. chemins de fer. Zones frontières. voies
fluviales (Art. 58 à 66).

Titre II. Dispositions spéciales au canal de Suez
et aux pays limitrophes.

Section I. Mesures à l'égard des navires ordinaires
venant de ports du Nord atteints et se présentant à
l'entrée du canal de Suez ou dans les ports égyptiens.
(Art. 67 à 70).

Section II. Mesures dans la Mer Rouge.

A. Mesures à l'égard des navires ordinaires venant
du Sud, se présentant dans les ports de la Mer
Rouge ou allant vers la Méditerranée (Art. 71 à 74).

B. Mesures à l'égard des navires ordinaires venant
de ports atteints du Hedjaz, en temps de pèlerinage.
(Art. 75).

Section III. Organisation de la surveillance (Art. 76).

Section IV. Passage en quarantaine du Canal de Suez
(Art. 77 à 89).

Section V. Régime Sanitaire applicable au Golfe
Persique (Art. 90).

Titre III. Dispositions spéciales aux pèlerinages.

Chapitre I. Prescriptions générales (Art. 91 à 99).

Chapitre II. Navires à pèlerins. Installations sanitaires.

第一節 船舶ノ一般條件 (第百條乃至第百九條)

第二節 出航前執ルベキ措置 (第百十條乃至第百十三條)

第三節 航海中執ルベキ措置 (第百十四條乃至第百二十六條)

第四節 紅海ニ於テ巡禮者ノ到著ニ際シ執ルベキ措置

甲 南方ヨリ「ヘヂャーズ」國ニ向フ巡禮船ニ適用セラルル衛生措置 (第百二十七條乃至第百三十二條)

乙 「ポート・サイド」ノ北方ヨリ「ヘヂャーズ」國ニ向フ巡禮船ニ適用セラルル衛生措置 (第百三十三條及第百三十四條)

第五節 巡禮者ノ歸還ニ際シ執ルベキ措置

甲 北方ニ歸航スル巡禮船 (第百三十五條乃至第百四十七條)

乙 北方ニ歸還スル隊ヲ組ム巡禮者 (第百四十八條)

丙 南方ニ歸還スル巡禮者 (第百四十九條)

第六節 「ヘヂャーズ」鐵道ニ依リ施行スル巡禮者ニ施行セラルル措置 (第百五十條)

第七節 巡禮ニ關スル衛生報告 (第百五十一條)

Section I. Conditionnement général des navires (Art. 100 à 109).

Section II. Mesures à prendre avant le départ (Art. 110 à 113).

Section III. Mesures à prendre pendant la traversée (Art. 114 à 126).

Section IV. Mesures à prendre à l'arrivée des pèlerins dans la Mer Rouge.

A. Régime sanitaire applicable aux navires à pèlerins allant du Sud vers le Hedjaz (Art. 127 à 132).

B. Régime sanitaire applicable aux navires à pèlerins venant du Nord de Port-Saïd, et allant vers le Hedjaz (Art. 133 et 134).

Section V. Mesures à prendre au retour des pèlerins.

A. Navires à pèlerins retournant vers le Nord (Art. 135 à 147).

B. Pèlerins en caravane retournant vers le Nord (Art. 148).

C. Pèlerins retournant vers le Sud (Art. 149).

Section VI. Mesures applicables aux pèlerins voyageant par le chemin de fer du Hedjaz (Art. 150).

Section VII. Informations sanitaires sur le pèlerinage (Art. 151).

第三章 制裁(第百五十二條乃至第百六十二條)

第四編 監視及實行

一 「エジプト」衛生海事檢疫委員會(第百六十三條乃至第百六十五條)

二 雜則(第百六十六條及第百六十七條)

第五編 最終規定(第百六十八條乃至第百七十二條)
附屬書

千八百九十三年六月十九日ノ「エジプト」國太守命令(第一條乃至第二十八條)

千八百九十四年十二月二十五日ノ「エジプト」國太守命令(第一條乃至第九條)

衛生海事檢疫部ノ作用ニ關スル千八百九十三年六月十九日ノ省令

第一編

衛生海事檢疫委員會(第一條乃至第五條)

書記局(第六條及第七條)

會計部(第八條)

衛生監察長官(第九條)

第二編

港、檢疫所及防疫所ノ事務(第十條乃至第二十三條)

國際衛生條約

Chapitre III. Sanctions (Art. 152 à 162).

Titre IV. Surveillance et exécution.

I. Conseil sanitaire maritime et quarantenaire d'Égypte (Art. 163 à 165).

II. Dispositions diverses (Art. 166 et 167).

Titre V. Dispositions finales (Art. 168 à 172).

Annexe.

Décret Khédivial du 19 juin 1893 (Art. 1 à 28).

Décret Khédivial du 26 décembre 1894 (Art. 1 à 9).

Décret Ministériel du 19 juin 1893, concernant le fonctionnement du service sanitaire, maritime et quarantenaire.

Titre I.

Du conseil sanitaire, maritime et quarantenaire (Art. 1 à 5).

Secrétariat (Art. 6 et 7).

Bureau de comptabilité (Art. 8).

De l'Inspecteur général sanitaire (Art. 9).

Titre II.

Service des ports, stations quaranténaires, stations sanitaires (Art. 10 à 23).

國際衛生條約

「アフガニスタン」國皇帝陛下、「アルバニア」共和國大統領、獨逸國大統領、「アルゼンティン」國大統領、奧地利共和國聯邦大統領、白耳義國皇帝陛下、「ブラジル」合衆共和國大統領、「ブルガリア」國皇帝陛下、「チリ」共和國大統領、中華民國大總統、「コロンビア」共和國大統領、「キューバ」共和國大統領、丁抹國皇帝陛下、「ドミニカ」共和國大統領、「エジプト」國皇帝陛下、「エクアドル」共和國大統領、西班牙國皇帝陛下、「アメリカ」合衆國大統領、「エティオピア」國皇帝陛下及同帝國ノ帝位繼承者タル攝政殿下、「フィンランド」共和國大統領、佛蘭西共和國大統領、「グレート、ブリテン」「アイルランド」聯合王國及「ダレート、ブリテン」海外領土皇帝印度皇帝陛下、希臘共和國大統領、「グアテマラ」共和國大統領、「ハイティ」「共和國大統領、「ヘチアーズ」國皇帝陛下、「ホンデラス」共和國大統領、「ハンガリー」王國攝政殿下、伊太利國皇帝陛下、大日本帝國皇帝陛下、「リベリア」共和國大統領、「リビア」共和國大統領、「ルクセンベルグ」國大公殿下、「モロッコ」國皇帝陛下、「メキシコ」共和國大統領、「モナコ」國公殿下、諾威國皇帝陛下、「パラグアイ」共和國大統領、和蘭國皇帝陛下、「ペルー」共和國大統領、「ベルシヤ」國皇帝陛下、「ポーランド」共和國大統領、「ポルトガル」共和

附

SA MAJESTÉ LE ROI D'AFGHANISTAN, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE, LE PRÉSIDENT DE L'EMPIRE ALLEMAND, LE PRÉSIDENT DE LA NATION ARGENTINE, LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL, SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CHILI, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA, SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, SA MAJESTÉ LE ROI D'ÉGYPTE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR, SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE, LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SA MAJESTÉ LA REINE DES ROIS D'ÉTHIOPIE ET SON ALTESSE IMPÉRIALE ET ROYALE LE PRINCE HÉRITIER ET RÉGENT DE L'EMPIRE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FINLANDAISE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IR-

國大統領、「ルーマニア」國皇帝陛下、「サン・マリノ」國攝政官、「セルブ、クロアート、スロヴェーヌ」國皇帝陛下、「サルヴァドル」共和國大統領、「スーダン」ノ主權ヲ代表スル總督、瑞西聯邦政府、「チエッコスロヴァキア」共和國大統領、「テュニス」國公殿下、「トルコ」共和國大統領、「ソヴィエト」社會主義共和國聯邦中央執行委員會、「ウルグァイ」共和國大統領竝ニ「ヴェネズエラ」共和國大統領ハ

(案一八・文化・社会一)

LANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR DES INDES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GRÈCE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMALA, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI, SA MAJESTÉ LE ROI DU HEDJAZ, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE HONDURAS, SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE RÉGENT DU ROYAUME DE HONGRIE, SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE, SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LIBÉRIA, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LITHUANIE, SON ALTESSE ROYALE MADAME LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG, SA MAJESTÉ LE SULTAN DU MAROC, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MEXIQUE, SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO, SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY, SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU, SA MAJESTÉ LE CHAH DE PERSE, LA PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE, LES CAPITAINES-

RÉGENTS DE SAINT-MARIN, SA MAJESTÉ LE ROI DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE EL SALVADOR, LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL REPRÉSENTANT L'AUTORITÉ SOUVERAINE DU SOUDAN, LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE, SON ALTESSE LE BEY DE TUNISIE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TURQUE, LE COMITÉ CENTRAL EXÉCUTIF DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOVIÉTISTES SOCIALISTES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'URUGUAY ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA,

Ayant décidé d'apporter dans les dispositions de la Convention sanitaire, signée à Paris le 17 janvier 1912, les modifications que comportent les données nouvelles de la science et de l'expérience prophylactiques, d'établir une réglementation internationale relative au typhus exanthématique et à la variole et d'étendre, autant qu'il est possible, le champ d'application des principes qui ont inspiré la réglementation sanitaire internationale, ont décidé de conclure une convention à cet effet et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

(条一八・文化・社会一)

千九百十二年一月十七日「パリ」ニ於テ署名セラレタル衛生條約ノ規定ニ防疫上ノ科學及經驗ニ基ク新論據ニ依リ必要トスル修正ヲ加ヘ、發疹「チフス」及痘瘡ニ關スル國際法規ヲ制定シ竝ニ國際衛生法規ノ制定ヲ促シタル主義ノ適用範圍ヲ能フ限リ擴張スルコトニ決シ之ガ爲條約ヲ締結スルコトニ決シ左ノ如ク其ノ全權委員ヲ任命セリ

「アフガニスタン」國皇帝陛下

在「バリ」「アフガニスタン」國公使館書記官「イ

スラムベック、クードイアル、カーン」

「アルバニア」共和國大統領

「ティラナ」病院長「ドクトル、オスマン」

獨逸國大統領

在「バリ」獨逸國大使館勤務公使館參事官「フラ

ヌー」

獨逸國內務省參事官「ドクトル、ハメル」

「アルゼンティン」國大統領

佛蘭西國駐劄「アルゼンティン」國公使「フェ

リコ、アルヴァレス、デ、トレド」

衛生局長「ドクトル、アラオス、アルファロ」

「フエノス・アイレス」醫科大學衛生學教授「マ

ヌエル、カルボンネル」

墺地利共和國聯邦大統領

佛蘭西國駐劄墺地利國公使「アルフレド、グリ

ンベルゲル」

白耳義國皇帝陛下

內務及衛生省總務長官「ヴェルグ」

國際衛生條約

SA MAJESTÉ LE ROI D'AFGHANISTAN:

M. ISLAMBEK KHOUDOJAR KHAN, Secrétaire de la
Légation d'Afghanistan à Paris.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE:

M. le Dr. OSMAN, Directeur de l'Hôpital de Tirana.

LE PRÉSIDENT DE L'EMPIRE ALLEMAND:

M. FRANOUX, Conseiller intime de Légation à
l'Ambassade d'Allemagne à Paris;

M. le Dr. HAMEL, Conseiller au Ministère de
l'Intérieur de l'Empire.

LE PRÉSIDENT DE LA NATION ARGENTINE:

M. FEDERICO ALVAREZ DE TOLEDO, Ministre d'Ar-
gentine à Paris;

M. le Dr. ARAOZ ALFARO, Président du Départe-
ment de l'Hygiène;

M. MANUEL CARBONNEL, Professeur d'hygiène à la
Faculté de Médecine de Buenos-Ayres.

LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE
D'AUTRICHE:

M. ALFRED GRÜNBERGER, Ministre d'Autriche à
Paris.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES:

M. VELGHE, Secrétaire général du Ministère de

「ブラジル」合衆共和國大統領

「オスワルド、クルス」研究所長、公衆保健局長
官、教授「ドクトル、カルロス、シヤガス」

「ドクトル、ジルベルト、モウラ、コスタ」

「ブルガリア」國皇帝陛下

佛蘭西國駐劄「ブルガリア」國公使「モルフォン」
「ソフィア」醫科大學教授「ドクトル、トシュコ、
ペトロフ」

「チリ」共和國大統領

佛蘭西國駐劄「チリ」國公使「アルマンド、ケサ
ーダ」

「チリ」國醫科大學教授「ドクトル、エミリオ、
アルドゥナーテ」

「チリ」國醫科大學教授「ドクトル、ホタ、ロド
リゲス、バロス」

中華民國大統領

在「バリ」公使館付武官陸軍將官姚錫九
在「バリ」中華民國公使館特別書記官「ドクトル」
謝東發

「コロンビア」共和國大統領

l'intérieur et de l'hygiène.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-
UNIS DU BRÉSIL:

M. le Professeur Dr. CARLOS CHAGAS, Directeur
Général du Département National de la Santé
publique, Directeur de l'Institut Oswaldo Cruz;

M. le Dr. GILBERTO MOURA COSTA.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES:

M. MORFOFF, Ministre de Bulgarie à Paris;

M. le Dr. TOCHKO PETROFF, Professeur à la Faculté
de Médecine de Sofia.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CHILI:

M. ARMANDO QUEZADA, Ministre du Chili à Paris;

M. le Dr. EMILIO ALDUNATE, Professeur à la
Faculté de Médecine du Chili;

M. le Dr. J. RODRIGUEZ BARROS, Professeur à la
Faculté de Médecine du Chili.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE:

Le Général YAO SI-KIYOU, Attaché militaire à Paris;
M. le Dr. SCIE TON-FA, Secrétaire spécial à la
Légation de Chine à Paris.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE:

獨逸國駐劄「コロンビア」國全權公使、「ボゴタ」
醫科大學教授「ドクトル、ミゲル、ヒメネス、
ローベス」

「キューバ」共和國大統領

在「バリ」「キューバ」國公使館參事官「ラミノ、
エルナンデス、ポルテラ」
「ラス、アニマス」病院長「ドクトル、マリオ、
レブレド」

丁抹國皇帝陛下

國立血清研究所長「ドクトル、テー、マドセン」

船主組合理事「イー、アー、コルビンツ」

「ダンチッヒ」自由市ノ爲ニ「ポーランド」共和國大
統領

前保健大臣「ドクトル、ヴィトルド、ホヂコ」

「ダンチッヒ」自由市上院參事會會員「ドクトル、
カール、スタデ」

「ドミニカ」共和國大統領

「サン・ドミンゴ」醫科大學教授「ドクトル、ハ
タンセス」

「エジプト」國皇帝陛下

國際衛生條約

M. le Dr. MIGUEL JIMENEZ LOPEZ, Professeur à la
Faculté de Médecine de Bogota, Ministre Plénipo-
tentiaire de Colombie à Berlin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA:

M. RAMIRO Hernandez PORTELA, Conseiller de la
Légation de Cuba à Paris;

M. le Dr. MARIO LEBREDO, Directeur de l'Hôpital
"Las Animas".

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK:

M. le Dr. TH. MADSEN, Directeur de l'Institut des
Sérums de l'État;

M. I. A. KOBING, Directeur de la Société des Arma-
teurs réunis.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,
POUR LA VILLE LIBRE DE DANTZIG:

M. le Dr. WITOLD CHODZKO, ancien Ministre de la
Santé;

M. le Dr. CARL STADE, Conseiller d'État du Sénat
de la Ville libre de Dantzig.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:

M. le Dr. BETANCES, Professeur à la Faculté de
Médecine de Saint-Domingue.

SA MAJESTÉ LE ROI D'ÉGYPTÉ:

國際衛生條約

佛蘭西國駐劄「エジプト」國公使「ファクリー
ー、バシヤ」

「エジプト」衛生海事檢疫委員會會長、陸軍少佐
「チャールズ、ビー、トムソン」

公衆衛生國際事務局委員會ニ派遣ノ「エジプト」
國政府代表委員、在「ブラッセル」
「エジプト」國公使館ニ等書記官「ドクトル、モハメド、ア
ブド、エル、サラム、エル、グインディ、ヘイ」

「エクアドル」共和國大統領

「ドクトル、ホタ、イリンゴウルト、イカサ」

西班牙國皇帝陛下

在「バリ」西班牙國大使館參事官、公使、侯爵、

「デ、ファウラ」

西班牙國保健局長官「ドクトル、フランシスコ、
ムリーリオ、イ、パラシオス」

「アメリカ」合衆國大統領

公衆保健部軍醫總監「ドクトル、エイチ、エス、
カンミング」

公衆保健部高級軍醫「ドクトル、タリアファ
ー、クラーク」

附一四

FAHRY PACHA, Ministre d'Égypte à Paris;

M. le Major CHARLES P. THOMSON, D. S. O.,

Président du Conseil Sanitaire Maritime et Quarantenaire d'Égypte;

M. le Dr. MOHAMED ABD EL SALAM EL GUINDY
Bey, deuxième Secrétaire de la Légation d'Égypte
à Bruxelles, Délégué du Gouvernement Égyptien
au Comité de l'Office International d'Hygiène
publique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUA-
TEUR:

M. le Dr. J. ILINGOURTH YCAZA.

SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE:

M. le Marquis DE FAURA, Ministre, Conseiller de
l'Ambassade d'Espagne à Paris;

M. le Dr. FRANCISCO MURILLO Y PALACIOS, Direc-
teur Général de la Santé d'Espagne.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:

M. le Dr. H. S. CUMMING, Surgeon General, Public
Health Service;

M. le Dr. TALIAFERRO CLARK, Senior Surgeon,
Public Health Service;

公衆保健部軍醫「ドクトル、ダブリヤー、ダブリ
ヤー、キング」

「エティオピア」國皇帝陛下及同帝國ノ帝位繼承者タ
ル攝政殿下

全權公使「エントット」公、伯爵「ラガルド」

「フィンランド」共和國大統領

佛蘭西國駐劄「フィンランド」國公使「シヤル
ル、エンケル」

「ヘルシングフォールス」大學教授「ドクトル、
オスワルド、ストレング」

佛蘭西共和國大統領

佛蘭西國大使「カミーユ、バレール」

外務省副局長、全權公使「アリスマンディ」

外務省副局長「ド、ナヴァイユ」

「バストゥール」研究所副所長「ドクトル、カル
メット」

「パリ」醫科大學教授「ドクトル、レオン、ベル
ナール」

國際衛生條約

M. le Dr. W. W. KING, Surgeon, Public Health
Service.

SA MAJESTÉ LA REINE DES ROIS D'ÉTHIOPIE ET
SON ALTESSE IMPÉRIALE ET ROYALE LE PRINCE
HÉRTIER ET RÉGENT DE L'EMPIRE:

M. le Comte LAGARDE, Duc d'Entotto, Ministre
Plénipotentiaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FINLANDAÏSE:
M. CHARLES ENCKELL, Ministre de Finlande à Paris;

M. le Dr. OSWALD STRENG, Professeur à l'Univer-
sité d'Helsingfors.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE:
Son Excellence. M. CAMILLE BARRÈRE, Ambassadeur
de France;

M. HARISMENDY, Ministre Plénipotentiaire, Sous-
Directeur au Ministère des Affaires Étrangères;
M. de NAVAILLES, Sous-Directeur au Ministère des
Affaires Étrangères;

M. le Dr. CALMETTE, Sous-Directeur de l'Institut
Pasteur;

M. le Dr. LÉON BERNARD, Professeur à la Faculté
de Médecine de Paris.

「アルジェリー」

「アルジェリー」衛生部監察長官「ドクトル、リ
ュアン、レイノー」

佛領西「アフリカ」

殖民地軍醫師監察長官「ドクトル、ポール、グー
シアン」

佛領東「アフリカ」

殖民地軍醫師監察官「ドクトル、ティルー」

佛領印度支那

國際聯盟東洋局諮問委員會ニ派遣ノ印度支那代表
委員「ドクトル、レルミニエ」

印度支那「パストゥール」研究所長「ドクトル、

ノエル、ベルナール」

「シリア」、「グリーン、リバン」、「アラウィット」及

「デェベル・ドルヌズ」

外務省副局長、全權公使「アリスマンディ」

「ドクトル、デルマ」

佛蘭西國ノ他ノ殖民地、保護領、屬地及委任統治地
域全部

POUR L'ALGÉRIE:

M. le Dr. LUCIEN RAYNAUD, Inspecteur général
des Services d'Hygiène d'Algérie.

POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE:

M. le Dr. PAUL GOUZIEU, Médecin-Inspecteur gé-
néral des Troupes coloniales.

POUR L'AFRIQUE ORIENTALE FRANÇAISE:

M. le Dr. THIROUX, Médecin-Inspecteur des Trou-
pes coloniales.

POUR L'INDOCHINE FRANÇAISE:

M. le Dr. L'HERMINIER, Délégué de l'Indochine
au Comité consultatif du Bureau d'Orient de
la Société des Nations;

M. le Dr. NOËL BERNARD, Directeur des Instituts
Pasteur d'Indochine.

POUR LES ÉTATS DE SYRIE, DU GRAND LIBAN,
DES ALAOUÏTES ET DU DJEBEL-DRUSE:

M. HARIEMENDY, Ministre Plénipotentiaire, Sous-
Directeur au Ministère des Affaires Étrangères;
M. le Dr. DELMAS.

POUR L'ENSEMBLE DES AUTRES COLONIES,
PROTECTORATS, POSSESSIONS ET TERRITOIRES
SOUS MANDAT DE LA FRANCE:

殖民省保健部監察長官「ドクトル、オーディハー
ル」

「グレート、ブリテン」「アイルランド」聯合王國及
「グレート、ブリテン」海外領土皇帝印度皇帝陛下

衛生省醫長「サー、ジョージ、シートン、フカナ
ン」

外務省參事官「ジョン、マレー」

「カナダ」

「カナダ」衛生省總務長官「ドクトル、ジョン、
アンドリュウ、アシオット」

「オーストラリア」聯邦

衛生省醫官「ドクトル、ウィリアム、キャンベル、
ソーワーズ」

「ニュー・ジラランド」

陸軍中佐「シドニー、プライス、ジェームズ」

印度

商務省勤務印度總督府書記官「デーヴィッド、ト
マス、チャドウィック」

國際衛生條約

M. le Dr. AUDIBERT, Inspecteur général du Service
de Santé au Ministère des Colonies.

SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-
BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES
BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR
DES INDES:

Sir GEORGE SEATON BUCHANAN, Kt., C. B., M. D.,
Médecin en chef au Ministère de l'Hygiène;
M. JOHN MURRAY, C. M. G., Conseiller au Foreign
Office.

POUR LE DOMINION DU CANADA:

M. le Dr. JOHN ANDREW AMYOT, C. M. G., M. B.,
Directeur Général du Ministère d'Hygiène du
Dominion du Canada.

POUR LE COMMONWEALTH D'Australie:

M. le Dr. WILLIAM CAMPBELL SAVERS, D. S. O.,
M. B., Médecin au Ministère de l'Hygiène.

POUR LE DOMINION DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE:
M. le Lieutenant-Colonel SYDNEY PRICE JAMES,
M. D.

POUR L'INDE:

M. DAVID THOMAS CHADWICK, C. S. I., C. I. E.,
Secrétaire du Gouvernement de l'Inde au Mini-

南「アフリカ」聯邦

公衆衛生國際事務局委員會ニ派遣ノ代表委員「ドクトル、フィリップ、ストック」

希臘共和國大統領

佛蘭西國駐劄希臘國公使「アー、セー、カラパノス」

「ドクトル、マタランガス、ジェラシモス」

「グアテマラ」共和國大統領

在「パリ」代理公使「ドクトル、フランシスコ、アー、フィゲロア」

「ハイティ」共和國大統領

「ドクトル、ジョルジュ、オーデン」

「ヘチアーズ」國皇帝陛下

公衆保健局長官「ドクトル、マームード、ハムデー」

「ホンデュラス」共和國大統領

在「パリ」代理公使「ドクトル、ルベン、アウデイノ・アギラール」

「ハンガリー」王國攝政殿下

stère du Commerce.

POUR L'UNION SUD-AFRICAINE:

M. le Dr. PHILIP STOCK C. B., C. B. E., Délégué au Comité de l'Office International d'Hygiène publique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GRÈCE:

M. AL C. CARAPANOS, Ministre de Grèce à Paris;

M. le Dr. MATARANGAS GERASSIMOS.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATEMALA:

M. le Dr. FRANCISCO A. FIGUEROA, Chargé d'Affaires à Paris.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI:

M. le Dr. GEORGES AUDAIN.

SA MAJESTÉ LE ROI DU HEDJAZ:

M. le Dr. MAHMOUD HAMOUDÉ, Directeur Général de la Santé Publique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE HONDURAS:

M. le Dr. RUBEN AUDINO-AGUILAR, Chargé d'Affaires à Paris.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE RÉGENT DU ROYAUME DE HONGRIE:

社會省參事官「ドクトル、シャルル、グロッシ
ユ」

伊太利國皇帝陛下

一等知事「ドクトル、アルベール、ルトラリオ」
移民總務局衛生部長、伊太利王國海軍軍醫總監
「ドクトル、ジョヴァンニ、ヴィットリオ、レ
ペッティ」

「ヴェニス」港司令官、港務大佐「オドアルド、
フエッテル」

在「バリ」伊太利國大使館一等書記官「グイド、
ロッコ」

一等副知事「ドクトル、カンチェッリエ」
外國派遣衛生代表委員「ドクトル、ドゥルニエッ
テ」

大日本帝國皇帝陛下

大使館參事官松島肇

公衆衛生國際事務局委員會ニ派遣ノ大日本帝國代
表委員醫學博士鶴見三三

「リベリア」共和國大統領

佛蘭西國駐劄「リベリア」國公使、男爵「アー
ル、エー、エル、レーマン」

公使館一等書記官「エヌ、オームス」

「リスアニア」共和國大統領

國際衛生條約

M. le Dr. CHARLES GROSCH, Conseiller au Ministère
de la Prévoyance Sociale.

SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE:

M. le Dr. ALBERT LUTRARIO, Préfet de 1^{re} classe;

M. le Dr. GIOVANNI VITTORIO REPETTI, Général
Médecin de la Marine Royale Italienne, Directeur
sanitaire du Commissariat Général de l'Émigration;

M. le Colonel de Port ODOARDO HUETTER, Comman-
dant du Port de Venise;

M. Guido ROCCO, Premier Secrétaire de l'Ambassade
d'Italie à Paris;

M. le Dr. CANCELLIERE, Vice-Préfet de 1^{re} classe;

M. le Dr. DRUETTI, Délégué Sanitaire à l'étranger.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON:

M. HAJIME MATSUSHIMA, Conseiller d'Ambassade;

M. le Dr. MITSUZO TSURUMI, Délégué du Japon au
Comité de l'Office International d'Hygiène publique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LIBÉRIA:

M. le Baron R. A. L. LEHMANN, Ministre de Libéria
à Paris;

M. N. Ooms, Premier Secrétaire de la Légation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LITHUANIE:

「カウナス」市長、「カウナス」大學講師、豫備
陸軍軍醫中將「ドクトル、プラナス、ヴァイチ
ューシユカ」

「ルクセンブルグ」國大公殿下

「ルクセンブルグ」國細菌學研究所長「ドクトル、
プラウム」

「モロッコ」國皇帝陛下

外務省副局長、全權公使「アリスマンディ」

「アルジェリー」衛生部監察長官「ドクトル、リ
ュシアン、レイノー」

「メキシコ」共和國大統領

白耳義國駐節「メキシコ」國公使「ドクトル、ラ
ファエル、カブレラ」

「モナコ」國公殿下

國務大臣「ルッセル・デビエール」

公國衛生部長「ドクトル、マルサン」

諸威國皇帝陛下

在「パリ」諸威國公使館參事官「シグール、ヘン
ツォン」

M. le Dr. PRANAS VALCÚSKA, Lieutenant général
de Santé de réserve, chargé de cours à l'Université
de Kaunas, Médecin en chef de la ville de Kaunas.
SON ALTESSE ROYALE MADAME LA GRANDE
DUCHESS DE LUXEMBOURG:

M. le Dr. PRAUM, Directeur du Laboratoire Bac-
tériologique du Luxembourg.

SA MAJESTÉ LE SULTAN DU MAROC:

M. HARSIMENCY, Ministre Plénipotentiaire, Sous-
Directeur au Ministère des Affaires étrangères;

M. le Dr. LUCIEN RAYNAUD, Inspecteur général des
Services d'Hygiène d'Algérie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MEXIQUE:

M. le Dr. RAPHAËL CABRERA, Ministre du Mexique
à Bruxelles.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO:

M. ROUSSEL-DESPERRERES, Secrétaire d'État de S. A.

S. le Prince de Monaco;

M. le Dr. MARSAN, Directeur du Service d'Hygiène
de la Principauté.

SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE:

M. SIGURD, BENTZON, Conseiller de la Légation de
Norvège à Paris;

衛生局長官「ドクトル、ホー、マティアス、グラム」

「パラグアイ」共和国大統領

佛蘭西國駐在「パラグアイ」國代理公使「ドクトル、エレ、ヴェー、カバリエーロ」

和蘭國皇帝陛下

瑞西國駐節和蘭國公使「ドウデ、ファン、トローストワイク」

衛生委員會會長「ドクトル、エヌ、エム、ヨセフス、ジッタ」

前蘭領印度衛生部監察長官「ドクトル、デ、フォーヘル」

在「ヂェダー」和蘭國領事「ファン、デル、ブラス」

「ベルー」共和国大統領

瑞西國駐節「ベルー」國全權公使「ドクトル、ハプロ、エセ、ミンベラ」

「ベルンヤ」國皇帝陛下

衛生委員會副會長及帝國病院長、前文部次官「ドクトル、アリ・カーン、パルトー・アーザム」

前侍醫「ドクトル、マンスール・シャリフ」

國際衛生條約

M. le Dr. H. MATHIAS GRAM, Directeur Général de l'Administration Sanitaire.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY:

M. le Dr. R. V. CABALLERO, Chargé d'Affaires du Paraguay en France.

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS:

M. DOUDE VAN TROOSTWYK, Ministre des Pays-Bas à Berne;

M. le Dr. N. M. JOSEPHUS JITTA, Président du Conseil d'Hygiène;

M. le Dr. DE VOGEL, ancien Inspecteur en chef du Service Sanitaire aux Indes Néerlandaises;

M. VAN DER PLAS, Consul des Pays-Bas à Djeddah.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU:

M. le Dr. PABLO S. MIMBELA, Ministre Plénipotentiaire du Pérou à Berne.

SA MAJESTÉ LE CHAH DE PERSE:

M. le Dr. ALI-KHAN PARTOW-AAZAM, ancien Sous-Secrétaire au Ministère de l'Instruction publique, Vice-Président du Conseil sanitaire et Directeur de l'Hôpital impérial;

M. le Dr. MANSOUR-CHARIF, ancien médecin de la